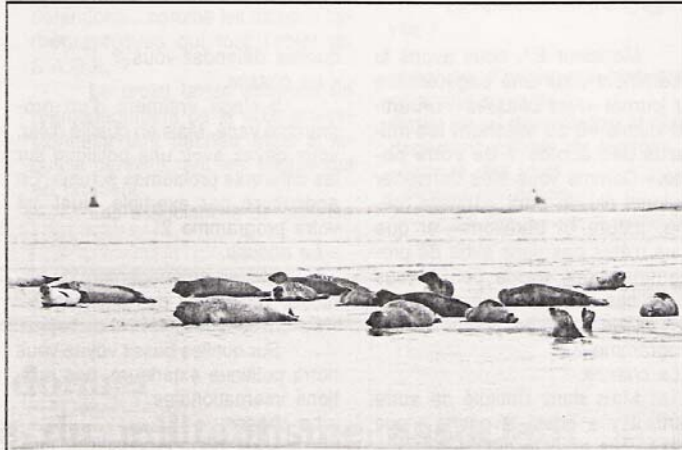


Observation, étude et protection du Phoque veau-marin *Phoca vitulina* au large de Dunkerque

L'histoire naturelle nous apprend que, par le passé, les côtes françaises hébergeaient plusieurs espèces de mammifères marins et notamment des pinnipèdes : le Phoque Moine *Monachus monachus*, espèce actuellement menacée d'extinction dans toute sa zone de répartition et complètement éradiquée des côtes méditerranéennes françaises, le Phoque Gris *Halichoerus grypus*, en régression mais toujours présent sur la façade atlantique et bretonne, et le Phoque Veau-Marin *Phoca vitulina*, animal discret qui paraît avoir déserté notre littoral en Mer du Nord.

Cependant, cette dernière information est mise à mal par les observations régulières de la Section Flandre-Maritime du Groupe Ornithologique Nord qui dénombre une dizaine de veaux-marins au nord de la rade de Dunkerque, à environ 3 km de la côte. En effet, aperçus pendant leurs périodes d'émersion, ces animaux utilisent le bien-nommé "banc aux phoques" quand il découvre avec la marée descendante. Ce site est idéalement profilé pour ces pinnipèdes : il présente une pente douce qui facilite l'émersion, et une pente abrupte qui favorise la fuite vers l'eau. Prudents, les animaux s'allongent à proximité du bord sécurisant qui fait face à la ville. Ainsi, la physionomie du banc permet les observations depuis la digue de Dunkerque.

Le Groupe Ornithologique Nord, le G.O.N., qui assure le suivi et l'étude de cette petite population de phoques veaux-marins depuis 1991 a constaté, grâce aux comptages de M. André Lastavel et Mme Pascale Soissons, une nette diminution de la fréquentation du banc par les animaux dès le début de la belle saison, aux environs du mois de mai. En effet, cette date coïncide avec les sorties en nombre des véliplanchistes et des plaisanciers



Phoques en baie de Somme. Des bénévoles limitent les dérangements par une information des usagers. (Photo Philippe Thiery)

pour qui le banc représente généralement le but de leurs sorties. Les phoques fuient ces dérangements et finalement abandonnent le site aux touristes.

Les responsables mammalogiques du G.O.N. ont demandé un moratoire de deux années (1998 et 1999) auprès des services de la Direction Régionale de l'Environnement du Nord/Pas de Calais afin d'améliorer nos connaissances quant aux exigences biologiques et écologiques de ces animaux et d'examiner les possibilités de les sédentariser.

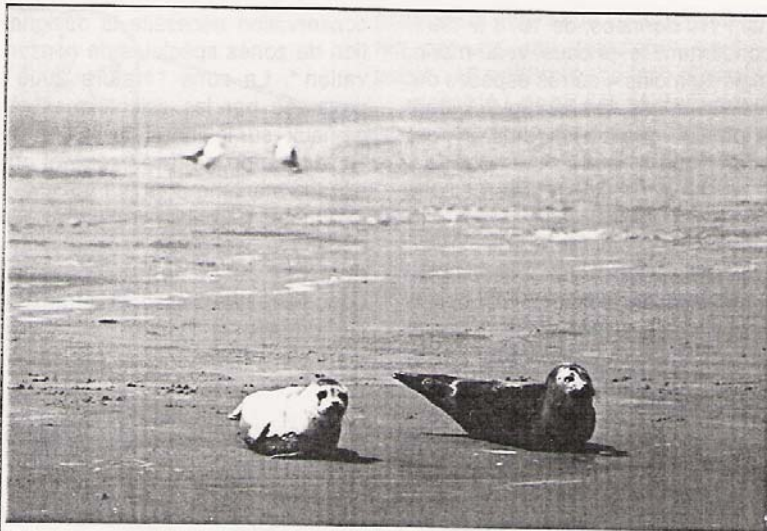
Les phoques sont extrêmement bien adaptés au milieu marin, mais bien qu'ils s'y nourrissent et puissent partiellement s'y reposer, ils sont dépendants du milieu terrestre pour différentes fonctions biologiques, telles le repos vital, la parturition, la lactation, la thermorégulation et le renouvellement des cellules épithéliales. De plus, en d'autres points de leur répartition, il leur faut se prémunir contre leur principal prédateur marin, l'orque, en minimisant le temps passé en mer. L'accumulation de ces diffé-

rents facteurs conduit les phoques à passer environ 45% de leur temps sur la terre ferme.

Il apparaît donc clairement que sans préservation de leur habitat terrestre, les phoques de Dunkerque ne se sédentariseront pas, car seule une tranquillité optimale peut être garante du bon déroulement des fonctions précitées.

Nous pouvons distinguer 3 catégories d'individus au sein d'un groupe de phoques veaux-marins, à savoir les juvéniles (de 0 à 1 an), les subadultes (âgés de 1, 2 ou 3 ans) et les adultes sexuellement mûres de plus de 4 ans. Les phoques effectuent parfois de courtes migrations dépendantes des conditions météorologiques et des saisons, mais les jeunes individus subadultes peuvent se déplacer sur des distances plus importantes à la recherche de nouveaux sites de nourrissage et de reproduction.

Plusieurs cas de figure sont donc envisageables. La population de phoques identifiée à Dunkerque peut découler de l'installation d'individus subadultes en provenance des pays voisins ou encore de peu-



Pointe de Blakeney en Baie de Wash, Grande Bretagne. Depuis plusieurs décennies personne n'accoste sur la berge et les phoques se laissent approcher par les pêcheurs locaux qui organisent des visites près du banc de sable protégé. (Photo Philippe Thiery)

piements français tels celui de la Baie de Somme. Nous pouvons également être confrontés à quelques animaux en transit dans leurs déplacements migratoires et qui choisissent le banc comme reposoir. Cependant, quelle que soit la situation, le maintien de ces phoques dans nos eaux passe par une mise en protection du banc.

Toutefois, il s'agit vraisemblablement d'animaux qui se reproduisent. Un petit a été retrouvé échoué sur notre littoral, trop jeune et trop faible pour avoir pu migrer. Les constants dérangements que subissent ces animaux pendant la période d'allaitement sont déterminants quant à la réussite de la reproduction. Les mères retournent à l'eau à chaque alerte et de fait raccourcissent la durée du nourrissage de leur jeune. Ainsi, les juvéniles ne forment pas suffisamment de réserves lipidiques et ne pourront pas endurer normalement la période de jeûne qui suit le sevrage. Les dérangements provoquent parfois la séparation définitive de la mère et de son petit qui se perdent dans la fuite, et les blessures occasionnées dans la précipitation sont fréquentes : les jeunes déchirent l'ombilic fraîchement cicatrisé et le risque d'infection par des germes viraux ou bactériens est alors conséquemment augmenté.

Par ailleurs, la pollution des eaux et les maladies qui en décou-

lent sont autant de menaces qui pèsent déjà sur les populations de phoques veaux-marins et en limitent les effectifs. Les phoques absorbent des quantités de produits toxiques par l'intermédiaire de la chaîne trophique ; ils les accumulent et les concentrent par des processus de bioaccumulation et de bioamplification. Certains composés tels le PCB et le DDT induisent un faible taux de reproduction et des défaillances du système immunitaire chez les pinnipèdes. La reproduction est affectée, car les polluants modifient l'équilibre hormonal des organismes. Les hormones stéroïdes contrôlent un phénomène largement répandu chez les pinnipèdes : celui de l'implantation différée de l'embryon qui se développe seulement 3 à 4 mois après l'accouplement. Le déséquilibre hormonal entraîne une interruption précoce de la gestation qui génère une mise-bas prématurée. De plus, des milliers de phoques sont morts des attaques de nouveaux virus - les morbillivirus - apparentés au germe responsable de la maladie de Carré. Affaiblis par les effets immunosuppresseurs des polluants chimiques, les phoques sont de moins en moins résistants face aux micro-organismes.

Les populations de phoques veaux-marins sont donc fragiles. Des études approfondies sont nécessaires pour mieux appréhender

la problématique que pose la petite colonie de Dunkerque. En effet, les phoques sont adaptés au type d'habitat qu'offre le site dunkerquois ; il s'agit alors de permettre ou non au veau-marin de coloniser un environnement qui convient à sa biologie. Par exemple, le bébé veau-marin est capable de s'immerger environ 6 heures après la naissance, c'est à dire à la marée suivante. L'animal mue en naissant et abandonne dans les parties génitales de sa mère une fourrure inadéquate. Sa biologie est bien adaptée à cet environnement.

Epaulé par d'autres structures - telles Picardie Nature qui protège la population de phoques veaux-marins de la Baie de Somme, le Centre de Recherche sur les Mammifères Marins de La Rochelle et le Seal Rehabilitation and Research Centre, centre de soins hollandais qui récupère les phoques échoués sur nos côtes - le Groupe Ornithologique Nord multiplie les observations, et organise une campagne d'information et de sensibilisation du public. Les pêcheurs réalisent une partie du suivi sur le terrain et communiquent leurs données. La protection de ces phoques passe par l'implication de tous, et cette volonté collective leur permettra peut-être de devenir un jour le fleuron de notre littoral.

**Catherine BRASSAUD /
MEMBRE DU G.O.N.**

**A propos des phoques de
la région Nord / Pas de Calais**

Le phoque veau-marin (*phoca vitulina*) ne devait pas être rare autrefois sur nos côtes, si nous en croyons ce qu'écrit Alfred GIARD en 1899 dans son "coup d'œil sur la faune du Boulonnais". Citons-le :

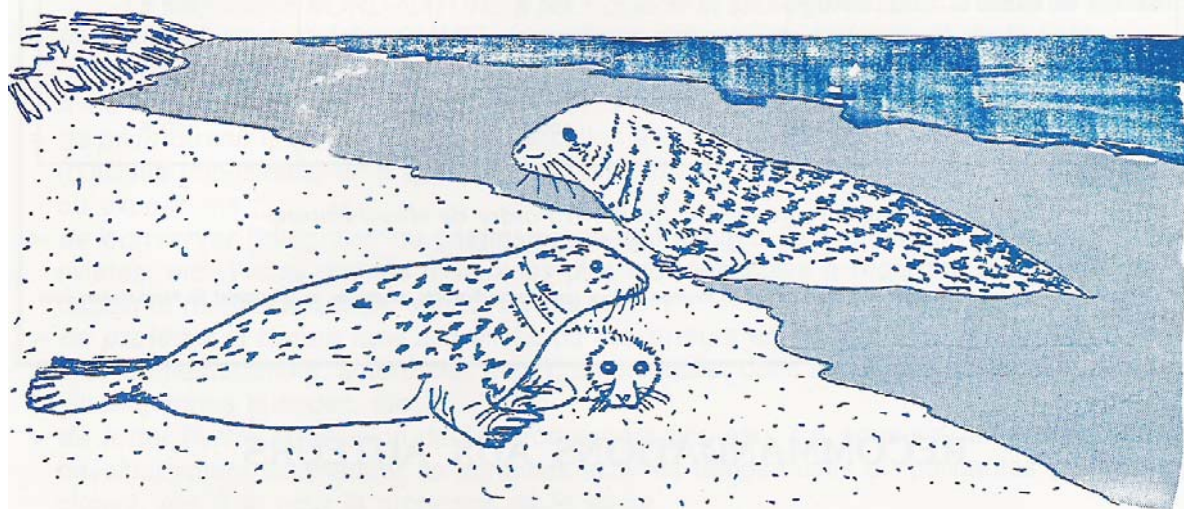
"Le phoque (*phoca vitulina*) fréquente en troupes nombreuses les bancs de sable en face de Wissant et près le Gris-Nez (notamment le banc à laime). Au mois de septembre dernier, plusieurs individus ont été tués à la Pointe à Zoie. On les vend de 15 à 20 fr."

Depuis sa création, le GON

Protection du phoque veau marin au large de Dunkerque

Migrateurs : la loi hors-la-loi ?

Rocade Sud et champs captants



nord
nature



Fédération régionale des associations de protection de la nature

Fascicule 92

Prix : 25 Frs